

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de LA BATHIE

Séance du 05 avril 2024

Date de la convocation :

29 mars 2024

Date d'affichage : 29 mars 2024

Nombre de membres afférents

au Conseil : 19

Nombre de membres

en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de votants : 14

**OBJET : Vote des subventions
2024 au profit des associations**

L'an deux mille vingt-quatre vendredi cinq avril à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme Monique ROSSET-LANCHET, maire.

Présents : Mmes Joëlle BANDIERA, Stéphanie BOHN, Armelle MOLINAS, Monique ROSSET-LANCHET, Gilda STRAPPAZZON.

MM. Jean-Pierre ANDRÉ, Pascal BOUVIER, Anthony GIRARD, Olivier JÉZÉQUEL, Frédéric MOLINAS, Pascal PESCHOT, Damien SANTON.

Absents : Mmes Justine FECHOZ (procuration à M. Olivier JÉZÉQUEL), Corinne PAYOT (procuration à M. Pascal BOUVIER), Élodie PIDDAT.

Madame Gilda STRAPPAZZON a été élue secrétaire de séance.

Vu la réunion de la commission finances-projets participatifs du 18 mars 2024,

Considérant les crédits ouverts au budget primitif 2024 au compte 65748,

Il est rappelé que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget.

Toutefois, pour les subventions dont l'attribution n'est pas assortie de conditions d'octroi, le conseil municipal peut décider, soit d'individualiser au budget les crédits par bénéficiaire, soit d'établir, dans un état annexé au budget, une liste des bénéficiaires avec, pour chacun d'eux, l'objet et le montant de la subvention. L'individualisation des crédits ou la liste annexée vaut décision d'attribution des subventions en cause (art. L 2311-7 du CGCT).

De plus, « sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du conseil intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataires » (art. L 2131-11 du CGCT). Ainsi, il convient, pour les élus exerçant des responsabilités au sein d'associations de s'abstenir de toute participation à la préparation, au délibéré et au vote de délibérations portant sur ces associations.

Il est précisé que la subvention pour la classe de mer sera attribuée en septembre, une fois le nombre d'enfants connu exactement.

Le montant de base de la subvention sera versé à chaque association dès le vote de la délibération. Le montant par action entreprise par l'association sera versé dès la réalisation de cette action, étant précisé que le montant de la première action est de 200 €, celui de la seconde action est de 250 € et celui de la troisième action sera de 300 €.

Madame l'adjointe aux finances donne lecture du projet de subventions aux associations 2024 :

NOMS	Montant subvention de base 2024	Action 1 200€	Action 2 250€	Action 3 300€	Montant total des actions	Total à attribuer
		200 €	250 €	300 €		
ACCA	500 €					500 €
A.P.E	500 €					500 €
A.S.P.B	150 €					150 €
Boule du Grand Mont	350 €	200 €	250 €	300 €	750 €	1 100 €
Foyer Rural	790 €	200 €	250 €	300 €	750 €	1 540 €
Judo Olympique des 4 vallées	600 €					600 €
Les âniers montagnards	260 €	200 €	250 €		450 €	710 €
Tempo	500 €	200 €	250 €	300 €	750 €	1 250 €
Tous en rythme	1 555 €	200 €	250 €	300 €	750 €	2 305 €
T.T.L.B	500 €	200 €	250 €	300 €	750 €	1 250 €
U.F.A.C	150 €					150 €
U.S.G.M	980 €	200 €	250 €	300 €	750 €	1 730 €
Team KO	350 €	200 €			200 €	550 €
NRT	30 €	200 €	250 €		450 €	480 €
Variété club	210 €					210 €
TOTAL	7 425 €				5 600 €	13 025 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** l'attribution des subventions de fonctionnement aux associations pour l'année 2024.

Les résultats du vote sont les suivants :

Votes exprimés : 14

VOTE POUR : 10

VOTE CONTRE : 4 (JP. ANDRE, P. BOUVIER, C. PAYOT, D. SANTON)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217300326-20240405-D06-05-04-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2024

Au registre suivent les signatures,
Pour extrait conforme,

Le Maire
Monique ROSSET-LANCHET

